

PROJET EDUCATIF DU CENTRE DE LOISIRS DE THILAY

Mairie de Thilay
Rue de la Naux
08800 THILAY
03.24.32.80.51

1 - Le Centre de Loisirs Sans Hébergement

Un intervenant de l'éducation de l'enfant

L'objectif fondamental visé par l'action du centre de loisirs est de concourir avec l'ensemble des intervenants de l'éducation et de l'animation à l'épanouissement de la personnalité, de ses potentialités et de ses capacités à être le plus autonome possible. Tout ceci dans le respect des besoins et possibilités de l'enfant.

L'épanouissement de la personnalité de l'enfant se réalise à travers un ensemble de propositions d'actions éducatives et ludiques.

Les structures socio-éducatives et culturelles, tels que les clubs sportifs, les centres de loisirs et de vacances offrent de nouvelles possibilités d'apprentissage et de découverte.

Cette répartition des intervenants correspond bien aux différents temps de vie de l'enfant dans lesquels les loisirs occupent une grande place. La notion générale de loisirs ne se réduit pas à la seule proposition du centre de loisirs. Ce dernier garde un aspect facultatif dans un temps libre.

Un lieu ludique et éducatif

Le jeu étant l'activité première et primordiale de l'enfant, le centre de loisirs se définira comme un espace ludique. Il convient de définir la notion de jeu. Communément défini comme une pratique n'ayant d'autre objet que l'amusement, nous l'aborderons dans notre action comme une méthode pédagogique.

Le jeu fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : règles, respect, socialisation, réalisation d'objectifs, plaisirs, efforts, motivation, conceptualisation, imagination...

C'est pourquoi le principe du loisir ne suffit pas à définir l'action du CLSH dans le temps de vie de l'enfant. Il remplit un rôle éducatif à part entière, c'est pourquoi nous préférons définir notre activité comme une organisation de loisirs éducatifs.

Le centre de loisirs tient compte de cette notion de jeu pour mettre en œuvre les moyens privilégiés :

- ❖ L'acquisition de comportements sociaux et citoyens responsables,
- ❖ L'épanouissement de la personnalité,
- ❖ L'expression, la création et la découverte.

2 – Ses enjeux et limites

Le centre de loisirs s'inscrit comme un relais de l'organisation sociale.

Beaucoup de familles voient, avant tout dans le centre, un moyen pratique de « garde » pour leur enfant, d'autres sont plus soucieuses des contenus éducatifs.

Si le CLSH participe à l'éducation de l'enfant qui le fréquente assidûment, il reste limité dans le temps. Il ne serait pas sérieux de vouloir résoudre l'ensemble des situations éducatives.

L'éducation dans sa globalité doit permettre à chaque individu :

- ❖ D'élever son niveau social,
- ❖ De favoriser son ouverture sur la vie et l'actualité,
- ❖ De faciliter la transformation des potentialités de chaque enfant.

3 – Ses orientations

Modalités et principes de fonctionnement

Le CLSH devra :

- ❖ **Proposer un cadre sécurisant pour l'enfant,**
- ❖ **Permettre une souplesse d'accueil.**

Orientations éducatives et pédagogiques

Le CLSH devra :

- ❖ **Permettre à l'enfant de vivre des moments de loisirs agréables, enrichissants et motivants,**
- ❖ **Développer un équilibre entre des moments individuels et collectifs en tenant compte du rythme biologique de chaque groupe d'enfant,**
- ❖ **Favoriser l'expression, la création et la mise en valeur des ressources de chacun,**
- ❖ **Permettre à l'enfant d'agir, de réaliser, de créer et de favoriser son investissement dans la réalisation de projets d'activités,**
- ❖ **Favoriser l'éveil, la découverte, l'initiation ou l'apprentissage par la pratique d'activités riches et variées,**
- ❖ **Veiller à l'équilibre des pratiques en explorant les domaines suivants :**
 - **Activités de plein air**
 - **Education à l'environnement**
 - **Activités artistiques, culturelles et scientifiques**
 - **Jeux et activités traditionnels,**
- ❖ **Favoriser par l'ensemble par l'ensemble de ces pratiques, l'acquisition des notions de socialisation, de responsabilisation et d'autonomie.**

4 – Principes sur lesquels s'appuient l'équipe d'animation et la direction

- ❖ **Reconnaître l'enfant comme un « être entier » capable de s'exprimer, d'agir et de réaliser,**
- ❖ **Admettre que chacun évolue et progresse à son rythme, et donc adapter son action en fonction des possibilités et des moyens de chaque enfant,**
- ❖ **Mettre en œuvre toutes activités et relations sans aucune discrimination fondée sur les origines sociales ethniques ou culturelles,**
- ❖ **Respecter et faire respecter les règles communes de fonctionnement établies au préalable,**
- ❖ **Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en termes d'hygiène et de santé,**
- ❖ **Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité,**

Enfin et surtout, l'action éducative ne peut s'entendre que par la libre adhésion de l'enfant à l'activité.

Elle favorise donc un climat sécurisant et affectif basé sur la discussion, la rencontre, l'entraide et l'amitié.